

d'admission à l'étude de la Médecine pour juin prochain nécessite le remaniement de notre programme.

Nous vous adressons avec la présente un projet de programme tel que nous avons cru à propos de le préparer et dans lequel nous avons introduits les modifications exigées par la loi.

Comme vous le verrez, le nouvel examen se fait dans le même temps que l'examen actuel, malgré l'addition des nouvelles matières. Nous avons cru qu'il valait mieux en agir ainsi et abrégé plutôt le temps consacré à chaque matière, afin de ne pas imposer aux candidats une trop grande fatigue, en prolongeant outre mesure un examen qui dure déjà quatorze ou quinze heures.

Je serai toujours à la disposition de messieurs les gouverneurs pour leur donner toutes les explications qu'ils pourront désirer, et recevoir les suggestions qu'ils voudront bien faire.

Il est important que cette question du programme soit décidée le plus tôt possible, afin que nous puissions faire imprimer le programme susdit et le distribuer aux élèves qui en feront la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mon entier dévouement.

Au nom des Examineurs. J. C. K. LAFLAMME.

Proposé par le Dr Brosseau, secondé par le Dr Dagenais.
et

Résolu, Que Messieurs les Examineurs se réunissent avant l'examen préliminaire, et discutent entre eux les questions à être posées aux candidats.

Proposé par le Dr Beausoleil, secondé par le Dr McKay.
et

Résolu, Qu'un comité composé des docteurs H. Cholette, L. LaRue, Watters, Duchesneau, Guay et Laberge, soit chargé de faire subir l'examen de pratique à M. le Dr Nesbitt.

Proposé par le Dr Laberge, secondé par le docteur Beausoleil, et

Résolu, Que le Bureau Médical accorde maintenant la licence à M. Luc Hyacinthe François Joseph Masson, irrévocablement absent, que le vice-président soit autorisé de l'assermenter aussitôt après son retour.